

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9346-5003 Québec inc.
Secteur d'activité	Services de location, de signalisation et de sciage
Date de la décision	3 juin 2025
Nature de la décision	Révocation de l'autorisation de contracter et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9346-5003 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- 9346-5003 Québec inc. n'a pas mis en œuvre, dans le délai imparti, les mesures correctrices imposées par l'AMP afin de satisfaire aux exigences d'intégrité prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **RÉVOQUE** l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public délivrée à 9346-5003 Québec inc. le 17 mars 2021.
- **INSCRIT** 9346-5003 Québec inc. au RENA, du 3 juin 2025 au 2 juin 2030.
- **INFORME** 9346-5003 Québec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique.